

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-1710

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

À la fin du V de l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts, le taux : « 0,3 % » est remplacé par le taux : « 0,5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'augmenter le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) à 0,5 %, comme cela est recommandé par de nombreuses associations (Oxfam, Coalition Plus, etc.) en s'alignant sur les taux de nos partenaires britanniques.

Selon ces mêmes ONG, cela permettrait de dégager 1 milliard de recettes supplémentaires qui pourraient directement être affectées à l'aide publique au développement. En effet, cette taxe a pour but de renforcer le financement de l'aide publique au développement, avec des enjeux tels que la solidarité internationale, la santé mondiale et la lutte contre le changement climatique.

Nous faisons donc là une proposition raisonnable qui fait consensus au sein de la société civile et des ONG.